



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1974-1975

6 JUIN 1975

PROPOSITION DE DECRET
FIXANT LE STATUT DU SPORTIF NON REMUNERE (1)

RAPPORT COMPLEMENTAIRE
PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DES SPORTS
PAR **M. V. BARBEAUX**

ERRATUM
AU TEXTE ADOPTE PAR LA COMMISSION

A l'article 1^{er}, au lieu de :
« Le présent décret est applicable, d'une part aux sportifs amateurs jouissant d'une rémunération inférieure à un montant fixé par le Roi ... »

lire :
« Le présent décret est applicable, d'une part aux sportifs amateurs et à ceux jouissant d'une rémunération inférieure à un montant fixé par le Roi ... »

(1) Voir doc. Conseil 28 (S.E. 1974) - Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.